

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 29 mars 2024
Secrétaire de séance : André LABARTHE

Etaient présents 48 titulaires, 1 suppléant, 10 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Fabienne TOUVARD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Michèle CAZADOUMECQ, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Anne BARBET, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Chantal LECOMTE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE, Bruno JUNGALAS

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU à Alexandre LEHMANN, Ophélie ESCOT à Jacques MARQUÈZE, Jean-Michel IDOÏPE à Anne BARBET, Claude BERNIARD à Laurent KELLER, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Jean CONTOU-CARRÈRE à Flora LAPERNE, Philippe GARROTE à Dominique QUEHEILLE, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Stéphane LARTIGUE à Bernard UTHURRY,

Absents : Jean-François CASAUX, David MIRANDE, Marie-Pierre CASTAINGS, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Sandrine HIRSCHINGER, Gérard LEPRETRE, Laurence DUPRIEZ, Patrick MAILLET, Muriel BIOT, Martine MIRANDE, Christophe GUERY,

H. BELLEGARDE, M. OXIBAR et J-C. COSTE exposent :

Rôle / objectif du pôle :

Le rôle principal du pôle est de développer et promouvoir l'activité économique et l'attractivité du territoire suivant 4 axes stratégiques :

- > Axe 1 : construire une stratégie d'offre foncière et immobilière sur mesure ;
- > Axe 2 : valoriser et soutenir les filières clés du territoire : agriculture, cinéma art et essai, commerce/artisanat ;
- > Axe 3 : rattacher les acteurs économiques du Haut-Béarn aux dynamiques exogènes au travers d'une animation économique ;
- > Axe 4 : conforter la « destination économique » Haut-Béarn.

En outre, le pôle organise, supervise et anime les dispositifs de contractualisation entre la communauté de communes et les différents financeurs (Conseil départemental, Région, État, Europe...) dont le dispositif fonds européens nouvelle génération. Enfin, il conseille et accompagne les communes, les associations qui le souhaitent dans leur recherche de financements.

Sont détaillés dans les tableaux ci-dessous les principales actions du pôle développement économique, qui peuvent nécessiter des commentaires et des explications.

Le pôle est composé de 5 ETP.

Comme évoqué dans le rapport de présentation du Pôle *Ressources et Moyens*, la CCHB bénéficie de recettes provenant par le biais des entreprises locales, à savoir pour 2023 :

- Cotisation foncière des entreprises (CFE): 3 313 401.00 €
- Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises : 2 343 789.00 € (dorénavant fraction de TVA)
- Impôt Forfaitaire sur Entreprise de Réseau : 348 491.00 €
- Taxe sur Surfaces Commerciales : 461 836.00 €

1- Fonctionnement : Budget Général - BP 2024 TOTAL

Fonction	Accompagnement entreprises et commerces	Programme Leader	Gestion des parcs d'activité	Soutien à l'agriculture	Centre collecte Ledeuix	Centre allotement Accous	Centre allotement Lanne
Dépenses	387 415.93	110 714.98	440 490.46	31 275.77	4 837.68	6 364.68	
Recettes	16 228.80	147 725.96		2 500.00	2 415.00	5 835.40	8 824,80

Accompagnement entreprises/actions collectives/commerce :

- La CCHB soutient financièrement la filière cinématographique dans le cadre de la loi Sœur.
- La CCHB, dans le cadre de sa politique d'aide à l'entrepreneuriat soutient des associations à vocation économique qui accompagnent les porteurs de projets.
- Au niveau du commerce, le service a été renforcé depuis 2023 pour une présence plus importante sur le terrain, à la fois sur la ville centre, mais également sur le territoire. En outre, ce renfort permet l'accompagnement à la structuration d'une nouvelle association de commerçants sur le territoire et la mise en place d'animation sur le centre-ville.
- Dans le cadre du lancement de l'Action Collective de Proximité (politique qui prend le relais du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC), qui permet des aides directes aux artisans et commerçants qui investissent (machines, vitrines, aménagement du magasin...) et dont le portage est fait par la CCPN

pour le territoire des montagnes béarnaises, il est prévu le remboursement du poste. La quote-part de l'étude sera quant à elle vu en DM une fois les montants précis connus.

- Nouvelles propositions :
 - Au regard de l'implication de l'association des Acteurs Économiques du Piémont Oloronais (AEPO) dans la dynamique locale, il est prévu une augmentation de la subvention.
 - Mise en place d'une animation collective au niveau de la Vallée d'Aspe pour mettre en lien et en adéquation les porteurs de projets (artisans, commerçants...) et les locaux économiques vacants.

Les parcs d'activités :

- Pour rappel, les parcs d'activités gérés par la CCHB sont au nombre de 12.
- Les montants concernent l'entretien de ces parcs d'activités ainsi que des subventions d'équilibre de fonctionnement. Leur aménagement est géré dans les budgets annexes (comptabilité de stock).

Agriculture :

- Cette thématique regroupe l'ensemble des centres d'allotement (Accous, Lédeux et Lanne-en-Barétous) dans lesquels il y a essentiellement du fonctionnement courant, de l'entretien et des réparations. A noter que la fréquentation s'érode au fur et à mesure des années (baisse des recettes) et que des investissements sont à prévoir suite à la visite de la DDPP (petits équipements).
- Soutien de la communauté de communes aux diverses associations agricoles par le biais de subventions.

2- Budgets Annexes

Gabarn

- L'opération de la desserte électrique signée en 2019 devrait se terminer. Des retards dus au COVID ainsi qu'à des problèmes techniques liés à l'élargissement de la RN134 sont à noter.
- Suite à l'étude des eaux pluviales, une étude faunistique est en cours à la demande de la DDTM et de l'OFB.
- A noter qu'il sera nécessaire de prévoir la clôture du Budget Annexe au cours de l'année du fait que tous les terrains ont été vendus (écriture de clôture avec subvention du budget général ou un emprunt) – les travaux de requalification seront pour leur part inscrits en section d'investissement du Budget Général.

Ogeu

- Une consultation a été lancée pour l'étude de faisabilité de l'extension de la ZAE (y compris une étude environnementale réglementaire). Des travaux seront donc à prévoir cette année ainsi que l'achat de réserves foncières.

Lanneretonne

- Ce parc d'activités est dorénavant complètement commercialisé, et devra donc faire l'objet d'une écriture de clôture.

Ecobois

- Dépenses : remboursement de l'emprunt et changement du compteur électrique.
- Recette : location du bâtiment via un nouveau crédit-bail.

Les Barthes

- Pour ce parc d'activités à vocation artisanale, des recettes proviendront des ventes de terrain.

Pépinière

- A moyen terme, le déficit d'investissement de ce budget devra être apuré soit par le biais d'un emprunt, soit par le biais d'une intervention du budget général.

Camou :

- Les dépenses liées au frais de portage de l'EPLF.

Lasseube :

- Vente d'un terrain

3- Investissements portés sur le budget général de la CCHB

SOUTIEN A L'AGRICULTURE :

Après avoir participé à la SCIC ceinture verte pour l'installation des maraichers, la CCHB souhaite poursuivre sa politique d'aide au développement agricole.

NUMERO DE L'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2024 DEPENSES
261	Titre de participation	10 000.00
204	Subvention investissement abattoir	120 000.00

- Versement d'une aide de 120 000 € auprès de l'Abattoir du Haut Béarn voté le 7 mars 2024.

ENTRETIEN DES PARCS D'ACTIVITE :

- La continuité de l'autorisation de programme pour la réfection de voirie des parcs d'activité.

CREDITS DE PAIEMENT :

2022	2023	2024	2025
131 000,00 €	150 000,00 €	266 511.58 €	150 000,00 €

La réfection des parcs d'activités est prévue sur 4 années. En 2024, la réfection de Légugnon a été lancée et il est proposé de faire une partie Ogeu.

PARC D'ACTIVITE DU GABARN :

- Suite à la concertation avec les riverains lancée en 2021, une étude paysagère de requalification du Parc sera lancée

- Les premiers travaux d'amélioration seront réalisés (bassin des eaux pluviales notamment et nouveau barreau de desserte).

NUMERO D'OPERATION	LIBELLE DE L'OPERATION	BP 2024 DEPENSES
244	Réhabilitation GABARN	200 000.00

CENTRE DE FORMATION :

- Suite à la demande des industriels locaux d'avoir sur le territoire un plateau technique permettant d'accueillir ou de dispenser des formations pratique, une étude de préfaisabilité va être lancée avec la SPL des PA pour avoir une première approche financière de la création d'un tel lieu (réhabilitation d'un ancien bâtiment industriel).

ACTIONS COLLECTIVES DE PROXIMITE :

- La continuité de l'autorisation de programme pour les actions collectives de proximité.

CREDITS DE PAIEMENT :

2022	2023	2024
90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €

En partenariat avec la Région, des Actions Collectives de Proximité-ACP (aide aux commerces et artisanat du territoire) sont prévues sur 3 ans et démarreront en 2023/2024.

IMMOBILIERS D'ENTREPRISES :

- La continuité de l'autorisation de programme pour l'immobilier d'entreprise.

CREDITS DE PAIEMENT :

2022	2023	2024	2025	2026
100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €	100 000,00 €

En partenariat avec le Département, le règlement de l'aide à l'immobilier d'entreprise a été voté le 2 février 2024. L'opération est sur 2 ans.

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- APPROUVE le programme des politiques économiques et contractuelles de la communauté de communes, dont les crédits nécessaires figurent aux projets de Budget Primitif 2024 des rapports n°11 à 21,
- APPROUVE les autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés,

- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 10 avril 2024
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Signé AL

André LABARTHE

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY